



Syndicat des Polices Municipales Genevoises

Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

Christina KITSOS, candidate Parti Socialiste au Conseil administratif de la Ville de Genève

1. Etes-vous pour une police municipale dont la formation aboutit à l'obtention du brevet fédéral de policier ?

De manière générale, je suis favorable à toute mesure qui permet la mobilité et l'évolution professionnelle de chaque collaborateur. La formation et l'obtention d'un diplôme ou d'un brevet reconnu dans toute la Suisse en fait partie. Toutefois, derrière la question de l'obtention du brevet fédéral de policier pour nos policiers municipaux se cachent d'autres enjeux comme le coût, la question de l'arme à feu et la durée de la formation qui nécessitent que l'on définisse d'abord clairement l'organisation et la mission de la police de proximité.

2. Suite aux recommandations du rapport de la Cour des comptes, êtes-vous pour une police municipale : intégrée, ou unique (incorporation à la police de proximité cantonale) ou une police municipale sous l'autorité d'une entité infra-cantonale?

Je suis d'accord avec la Cour des comptes que la situation actuelle n'est ni efficace, ni efficiente. Je rejette le principe de la police intégrée. Il ne m'apparaît pas concevable, quel que soit le domaine d'action, que des employés municipaux, financés par les budgets municipaux, répondent directement à une autre autorité, soit ici la direction de la police cantonale. Dans ce cas, je préfère le principe de la police unique dans lequel le canton assumerait tout seul l'entière responsabilité de la police de proximité. Il pourrait toutefois y avoir d'autres solutions qui pourraient mieux me convenir, qui mériteraient aussi d'être étudiées. On pourrait imaginer un renforcement de la police cantonale de proximité, en réduisant les effectifs de la police municipale, et en même temps, pour les effectifs restants, une sorte de retour en arrière avec la création d'agents de sécurité municipaux qui n'auraient plus de compétences de police judiciaire, par exemple, dont la mission porterait essentiellement sur la prévention, la lutte contre les incivilités et un travail de récréation du lien social dans les quartiers, en collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs dont les effectifs doivent aussi être augmentés en ville de Genève. De manière générale, quel que soit le modèle qui sera adopté, je crois que la sécurité au sens large ne peut pas être exercée de manière efficace s'il n'y a pas aussi des représentants de la commune qui sont capables d'intervenir en amont, soit faire de la prévention, pour désamorcer des situations avant qu'elles ne dégèrent, et que le recours à une police armée devienne nécessaire, soit faire de la répression.

3. Quelle est votre vision de la coopération entre la police municipale de la Ville de Genève et les polices municipales des communes limitrophes ?

Je suis bien entendu favorable à un renforcement de la coopération entre les communes, dans le domaine de la police municipale (en cas de maintien l'organisation actuelle), comme dans tous les domaines de la gestion communale (culture, social, etc.)



Syndicat des Polices Municipales Genevoises

Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

4. Êtes-vous pour équiper les polices municipales de feux avertisseurs (feux bleus) afin de pouvoir intervenir plus rapidement sur des objectifs précis. Ex. : collègues en difficulté.

Sur le principe, si la loi le permet, je ne suis pas opposée. Toutefois, je souhaiterais avoir une évaluation du nombre de cas par année où des situations d'urgence se sont réellement produites et où il n'a pas été possible de faire appel à la police cantonale.

5. Les conditions de travail des agents de police municipale sont différentes du reste du personnel de la Ville de Genève. Pourtant, seuls les employés du Service Incendie et Secours (SIS) bénéficient d'un statut particulier. Êtes-vous, donc, pour attribuer aux agents de la police municipale un règlement, ou annexe, avec un statut différent que celui du reste des employés de la Ville ?

Les employés du SIS bénéficient d'un statut particulier principalement en raison de condition de retraite différente de celle des autres employés de la Ville de Genève. Je relève que les employés de la police cantonale ont aussi des conditions de retraite particulières dont ne profitent pas les employés de la police municipale. Pour répondre précisément à votre question, il faudra certainement attendre de voir l'évolution de l'organisation de la police de proximité (question 2). Toutefois, à ce stade, je reste favorable à ce que l'on reconnaisse la pénibilité du travail de la police municipale, ce qui devrait permettre, en principe, d'avoir des conditions de retraite plus favorable que d'autres métiers en ville de Genève.